



Conseil de la Ville

Règlement RV-2008-07-87 modifiant le Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des usages – nouvel usage**

La grille des usages jointe en annexe I du Règlement numéro V-768 concernant le zonage de l'ex-Ville de Charny à laquelle réfère l'article 4.1 est modifiée par l'ajout, à la ligne «69 manufacturières» afférente à la zone C-213, de la lettre «G».

Adopté le 15 septembre 2008

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 28 OCTOBRE 2008